

MENTION COMPLEMENTAIRE « AIDE A DOMICILE »

OBJECTIFS :

Le titulaire de la Mention Complémentaire « Aide à Domicile » exerce ses fonctions auprès des familles, des personnes âgées ou des personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers.

Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié, en particulier d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organisme et service concourant au maintien à domicile.

Le titulaire de la Mention Complémentaire « Aide à Domicile » doit être capable :

- D'appréhender les situations et leurs évolutions
- De concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conforme aux régimes prescrits
- De réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- De contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers
- De participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes.

RECRUTEMENT

- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- CAP Petite Enfance
- BEPA Option service aux personnes
- BEP Bio Services dominante ATA
- CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif
- CAPA Service en milieu rural
- Certificat Aide médico-psychologique
- Diplôme professionnel d'Aide Soignant
- Diplôme professionnel d'auxiliaire du puériculture
- CAPA Employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial
- Titre Assistant de vie
- Titre d'Employé familial polyvalent

GRILLE HORAIRE (à titre indicatif)

DISCIPLINES	HORAIR ES
Physiopathologie	4 h
Sciences Médico-Sociales	5 h
Techniques Professionnelles (Hygiène, confort, animation)	4 h
Méthodologie	1 h
Entretien locaux	3 h
Technique logement	2 h
Technique alimentation	3 h
Technique gestion et organisation	1 h
Technique alimentation théorique	2 h

Périodes de formation en entreprise : (structures médico-sociales, domicile privé collectif, domicile privé individuel)

➤ - 16 semaines.

Formation Initiale au lycée

Formation par alternance en contrat de professionnalisation au CFC Notre-Dame de Nazareth

Pour la formation par apprentissage ou par alternance : 450 h en centre de formation, contrat CDD ou CDI de 10 à 12 mois avec une rémunération par rapport au SMIC et suivant l'âge :

- 18 à 20 ans : 65 % du SMIC
- 21 ans et + : 75 % du SMIC

REGLEMENT EXAMEN

EPREUVES	Coefficient
E1 – Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne	3
E2 – Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	3
E3 – Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	3

VACCINATION HÉPATITE B

Pour les élèves qui se destinent à la profession d'aide soignante ou infirmière, à ce jour, la vaccination contre l'Hépatite B est obligatoire.